



Commission des alcools et des jeux de l'Ontario

90, av Sheppard E, Bureau 200

Toronto ON M2N 0A4

Téléphone : 416 326-8700

1 800 522-2876 interurbains sans frais en Ontario

## Autorisation de réclamation et renonciation au droit de propriété

Conformément aux dispositions du chapitre 15 des règles de la Commission des alcools et des jeux de l'Ontario sur les courses de chevaux de race standardbred, je/nous soussigné(s),

\_\_\_\_\_ résidant au \_\_\_\_\_

désigne/désignons \_\_\_\_\_

à titre d'agent pour engager le cheval \_\_\_\_\_ dans des courses à réclamer.

Le plus bas prix pour lequel le cheval peut être inscrit à une course et réclamé est :

\_\_\_\_\_ \$

Je me conformerai/nous nous conformerons aux dispositions du chapitre 15 des règles de la Commission des alcools et des jeux de l'Ontario sur les courses de chevaux de race standardbred.

La présente autorisation demeure valable jusqu'à ce que je dépose/nous déposions une annulation par écrit auprès du secrétaire des courses. Si le cheval est réclamé, je renonce/nous renonçons, par la présent, au droit de propriété; j'accepte/nous acceptons de satisfaire aux obligations relative à tout contrat de vente, hypothèque ou droit de rétention concernant le cheval mentionné ci-dessus; et je permets/nous permettons le transfert de propriété sur réception du montant de la réclamation.

\_\_\_\_\_ Date

\_\_\_\_\_ Signature(s) du ou des propriétaires

L'inscription à une course à réclamer n'est acceptée que sur dépôt de cette autorisation dûment remplie et signée. Cette formule doit être conservée avec certificat d'enregistrement.

Réclamé le \_\_\_\_\_ à \_\_\_\_\_

par \_\_\_\_\_ adresse \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_ Signature du juge en chef